

Charte pour une utilisation responsable des systèmes d'Intelligences Artificielles (IA) au sein de l'Institut Saint-Berthuin secondaire

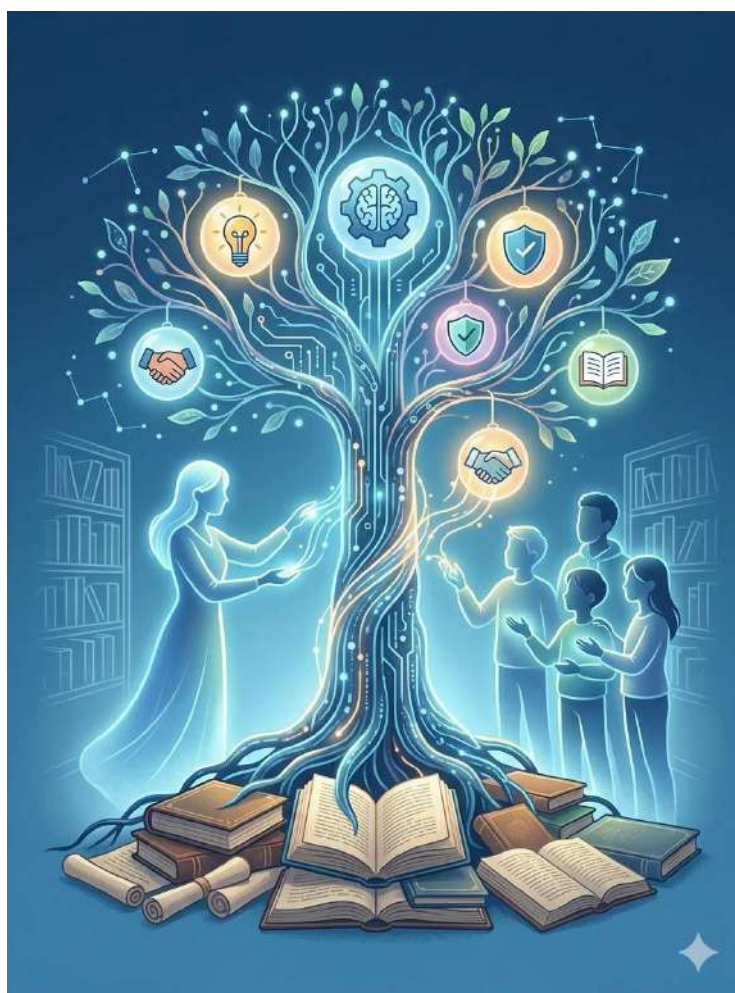


illustration réalisée avec Gemini 

L'intégration de l'IA dans le système éducatif constitue une transformation majeure, offrant de nouvelles possibilités pour enrichir l'apprentissage, adapter les parcours pédagogiques, mais aussi optimiser la gestion de notre établissement.

Notre établissement s'inscrit dans une démarche d'utilisation raisonnable des systèmes d'IA. Nous adoptons une approche réfléchie et éthique afin de tirer parti des avantages des systèmes d'IA, tout en préservant les valeurs fondamentales de l'apprentissage et de la connaissance.

La charte sur l'Intelligence Artificielle (IA) de l'Institut Saint-Berthuin a pour objectif d'encadrer l'utilisation de l'IA dans les pratiques pédagogiques et administratives de notre établissement afin que cette technologie soit intégrée avec discernement et responsabilité par l'ensemble des acteurs et en accord avec les balises proposées par le SeGEC.

Notre établissement utilise l'IA pour une série de tâches liées à notre métier :

- *aide à la rédaction de courriers*
- *préparation de séquences d'apprentissage ou d'animations de groupe*
- *compte-rendu de réunions*
- *création d'affiches et de visuels*
- *aide à la recherche d'information*
- *synthèse de documents volumineux (exemple : circulaires ministérielles)*

Notre établissement se refuse à utiliser l'IA pour...

- *évaluer les apprenants*
- *délibérer*
- *prendre des décisions/sanctions disciplinaires*
- *automatiser les réponses aux e-mails*

Notre environnement numérique de travail est Google, il inclut une IA (Gemini) associée à notre établissement qui dispose d'un compte éducation dont l'usage est recommandé parce qu'il offre une meilleure protection des données que les comptes personnels.

RGPD : nous n'introduisons pas de données à caractère personnel dans les systèmes d'IA (nom, prénom, photo, courriel, téléphone, adresse, n° national ou de carte d'identité, productions personnelles (travaux d'élèves, courriers, contenus issus de réunion ...)) à moins que le traitement ne soit explicitement prévu par notre politique de protection des données, pour des finalités bien déterminées liées à nos missions d'enseignement.

Nous n'utilisons pas les systèmes d'IA interdits par l'Union européenne depuis le 2 février 2025 (UE 2024/1689), dont l'usage induirait des risques inacceptables pour les personnes.

Notre établissement s'engage à proposer des séances d'information et de formation vers les membres du personnel afin de permettre aux différents acteurs de maîtriser progressivement les usages et impacts des systèmes d'IA.

Charte pour les élèves



L'intelligence artificielle (IA) peut améliorer la façon dont vous apprenez : elle peut vous aider à approfondir des recherches, à améliorer les écrits, à être plus créatif, à organiser vos informations, à vous entraîner aux évaluations, etc. Cependant, utiliser l'IA de manière incorrecte, excessive, sans autorisation ou sans respecter les consignes peut entraîner des conséquences négatives. Pour apprendre et utiliser vos connaissances de manière autonome, vous devez réfléchir, analyser, vous exercer et même faire des erreurs pour mieux comprendre. Si l'IA peut être utile et parfois souhaitable, elle ne doit pas remplacer votre propre travail. L'apprenant est tenu de vérifier si la réglementation de son établissement autorise l'utilisation de l'IA et dans quelles modalités, en fonction des tâches demandées.

N'utilisez l'IA que si c'est autorisé et que vous êtes capable d'évaluer la qualité de ce qu'elle vous propose ! Cerner quand l'utiliser et quand s'abstenir pour éviter certains pièges dont la dépendance et la diminution de vos capacités de raisonnement autonome.

Adoptez de bonnes pratiques pour intégrer l'IA de manière responsable et alignée avec les exigences de votre parcours comme l'autoévaluation.

Avant de commencer	
J'ai vérifié que l'utilisation de l'IA est permise pour une tâche ou un travail.	
Je comprends précisément dans quelles conditions et pour quelles tâches je peux utiliser l'IA.	
J'utilise les IA fiables et recommandées par mon établissement.	
Pendant le travail	
J'utilise mes propres idées, mots et style.	
J'ai validé la qualité des contenus produits par l'IA et j'ai déclaré et cité les utilisations faites.	
J'ai analysé de manière critique les résultats de l'IA pour détecter toute erreur, biais ou information problématique.	
Je ne partage pas d'informations personnelles ou confidentielles, protégées ou couvertes par le droit d'auteur avec des outils d'IA.	
Une fois le travail terminé	
Je suis capable d'expliquer mes résultats et de démontrer ma compréhension sans avoir recours à l'IA.	
Je peux citer les sources utilisées et expliquer comment j'ai validé les informations.	